

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements

Lyon, 26 avril 2023

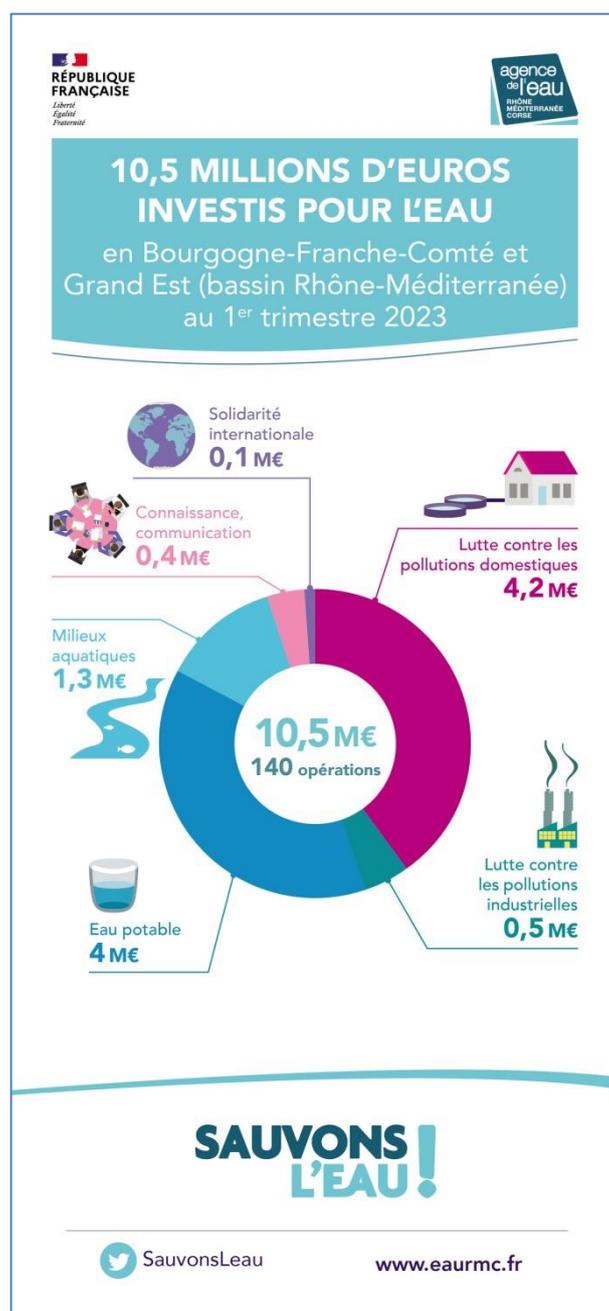
10,5* M€ pour préserver la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est (bassin Rhône-Méditerranée)

(* hors primes pour épuration)

Le 6 avril dernier, les membres de la commission des aides de l'agence de l'eau se sont réunis en séance délocalisée au bord de l'étang de Thau à Sète pour décider des aides attribuées aux projets des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Ainsi, au cours du premier trimestre 2023, l'agence de l'eau a financé 140 opérations en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est pour un montant d'aides de 10,5 millions d'euros sous forme de subventions.

Les chiffres clés au 1^{er} trimestre 2023 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est

- **4,2 M€ d'aides** sont destinés à **réduire les rejets de pollution domestique**, dont 2,7 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées par temps de pluie ;
- **4 M€ d'aides** vont à **l'alimentation en eau potable**, en particulier pour mettre à niveau les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale ;
Au total, les aides octroyées au premier trimestre en faveur des communes classées en zone de revitalisation rurale pour des projets d'alimentation en eau potable ou d'assainissement s'élèvent à 3,8 M€ (2,8 M€ pour l'eau potable et 1 M€ pour l'assainissement), soit un tiers des aides globales ;
- **1,3 M€ d'aides** bénéficie aux **milieux aquatiques**, dont 0,8 M€ pour la renaturation des cours d'eau et 0,5 M€ pour l'animation territoriale ;
- enfin, **0,5 M€ d'aides** contribue à la **réduction des pollutions d'origine industrielle**, **0,4 M€** à **l'amélioration des connaissances** et à la **communication** et **0,1 M€** aux projets de **solidarité internationale**.



Parmi les projets aidés au 1^{er} trimestre 2023 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, 2 opérations remarquables :

JURA Améliorer la collecte des eaux usées par temps de pluie

La communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura va mettre en conformité le réseau d'assainissement de la ville de Champagnole qui déborde en cas de forte pluie, rejetant ainsi des eaux polluées dans le milieu naturel. Les travaux, inscrits dans le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 pour la « Haute vallée de l'Ain », consistent à poser plus de 5000 mètres linéaires de canalisations de façon à séparer les eaux de pluie des eaux usées. Pour améliorer la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie, la communauté de communes reçoit une **aide de 1,1 M€ de l'agence de l'eau**.

AXE SAONE Deux études pour préparer l'avenir de la Saône

Le CNRS pilote deux études majeures inscrites au contrat "Axe Saône, corridor alluvial et territoires associés 2022-2024". La première permettra de comprendre les perceptions et les attentes des acteurs du territoire face au changement climatique afin de préparer le projet politique à 20 ans sur le Val de Saône.

Le second projet de recherche, intitulé « Biodiversaône » vise à identifier la biodiversité des poissons à différents endroits de la Saône et les perturbations liées au changement climatique et aux espèces invasives. Pour ces deux études, l'agence de l'eau alloue **une aide de plus de 458 000 euros au CNRS**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. C'est son conseil d'administration qui détermine la politique d'intervention de l'agence en fixant notamment les règles d'attribution des aides et les taux des redevances. Le conseil d'administration a mis en place en son sein une commission des aides qui se réunit 4 fois par an à Lyon ou sur un territoire des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com